

**COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE
67210 – VALFF**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023
Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ**

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Monsieur Laurent COLOMBO – Monsieur Bernard FRINDEL – Monsieur Bernard HIRTZ — Monsieur Germain LUTZ - Madame Denise LUTZ-ROHMER - Monsieur Christophe PETER – Monsieur Denis ROSFELDER– Madame Monique ROSFELDER – Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN - Monsieur Séraphin VOEGEL – Madame Valérie WEHREL – Madame Patricia TÊTU – Madame Audrey HATTERER-NOURRY – Monsieur Jean-Pierre VOEGEL

Membres excusés : Madame Patricia JACOB qui donne procuration à Madame Patricia TÊTU

Secrétaire de séance : Mme Anne-Claire KIENTZLER

M. le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue, et donne la parole à M. Pierre-Henri LENORMAND, propriétaire de la Ferme du Kapelfeld à VALFF, concernant sa demande de changement d'affectation du lieu de stockage en logement.

POINT N° 01

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre et du 26 octobre 2023

Les PV ne soulevant aucune remarque, sont **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

POINT N° 02

Contribution unique versée au Service d'Incendie et de Secours pour 2024

Après le renouvellement des instances du SIS (Service d'Incendie et de Secours), une nouvelle réforme de simplification a été mise en place avec la contribution unique. Avant il y avait la contribution de fonctionnement et la contribution contingente incendie.

La contribution unique est réalisée proportionnellement à la population (à hauteur de 60%) et au potentiel financier (à hauteur de 40%).

80% des missions réalisées sont des secours à la personne.

3,4 millions d'heures sont nécessaires pour assurer la couverture opérationnelle du département.

Face à une forte inflation et des charges nouvelles le SIS 67 a décidé de passer de 20€ à 23 € la contribution par habitant.

Le montant de la nouvelle contribution est de 32 269,00 €. (En 2023 : 30 060,00 €)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 03

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégé au 01 janvier 2024

En application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante choisir d'adopter les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée et la plus complète résulte d'une concertation entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

La M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités au 01 janvier 2024.

Vu le référentiel comptable M57

Vu l'avis favorable du comptable en date du 29 septembre 2023

Après avoir entendu le rapport de présentation du Maire

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ** :

AUTORISE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01 janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature M14 actuellement appliquée par la commune de Valff

AUTORISE la maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°04

Délibération modificative concernant le Budget 2023

M. le Maire donne la parole à Mme Denise LUTZ-ROHMER pour ce point, qui propose aux membres présents les décisions modificatives suivantes :

Investissement en dépenses :

► Afin de pouvoir régler les factures en rapport avec le chantier Mairie une décision modificative dans l'OPE 625 « Hôtel de Ville » réduisant le compte 238 des dépenses « Acomptes et avances » en investissement de -100 000,- € et créditant dans le Chapitre 21 « Immobilisations Corporelles » en investissement le compte 21311 « Hôtel de Ville » en investissement de +100 000,- €.

► Toujours pour les mêmes raisons, une décision modificative dans le Chapitre 21 « Immobilisations Corporelles » en investissement réduisant le compte 21312 des dépenses

« Bâtiments scolaires » de -150 000,- € et créditant toujours dans l'OPE 625 « Hôtel de Ville » le compte 21311 « Hôtel de Ville » en investissement de +150 000,- €.

► Afin de pouvoir régler les factures avant le vote du budget et mettre un reste à réaliser au compte 21534 en rapport avec les changements de lampes en LED Mairie une décision modificative dans le Chapitre 21 « Immobilisations Corporelles » en investissement réduisant le compte 2111 « Terrains nus » en investissement de -100 000,- € et créditant toujours dans le Chapitre 21 « Immobilisations Corporelles » le compte 21534 « Réseaux d'électrification » en investissement de +100 000,- €.

Par conséquent et après décisions modificatives en dépense d'Investissement les comptes seront impactés de la façon suivante :

- OPE 625 compte 238 « Hôtel de ville Acomptes et avances » : 0 € au lieu de 100 000 €
- Chapitre 21 Compte 21312 « Bâtiments scolaires » : 50 000 € au lieu de 200 000 €
- OPE 625 compte 21311 « Hôtel de Ville » : 785 054,60 € au lieu de 635 054,60 €
- Chapitre 21 Compte 21311 « Hôtel de Ville » : 100 000 € au lieu de 0 €
- Chapitre 21 Compte 2111 « Terrains nus » : 500 000 € au lieu de 600 000 €
- Chapitre 21 Compte 21534 « Réseaux d'électrification » : 105 000 € au lieu de 5 000 €

Fonctionnement en dépenses :

► Afin de pouvoir régler les mandats à venir une décision modificative dans le Chapitre 011 « Charges à caractère général » en fonctionnement le réduisant le compte 615231 « Entretien et réparation voiries » de -20 000,- € et créditant dans le Chapitre 014 « Atténuations de produits » le compte 7489 « Reversement et restitution sur autres attributions et participations » en fonctionnement de +20 000,- €.

► Toujours pour les mêmes raisons une décision modificative dans le Chapitre 011 « Charges à caractère général » en fonctionnement le réduisant le compte 615231 « Entretien et réparation voiries » de -5 000,- € et créditant dans le Chapitre 014 « Atténuations de produits » le compte 739223 « Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales » en fonctionnement de +5 000,- €.

► Toujours pour les mêmes raisons une décision modificative dans le Chapitre 011 « Charges à caractère général » en fonctionnement le réduisant le compte 615231 « Entretien et réparation voiries » de -5 000,- € et créditant dans le Chapitre 014 « Atténuations de produits » le compte 739118 « Autres reversements de fiscalité » en fonctionnement de +5 000,- €.

Par conséquent et après décisions modificatives en dépense de Fonctionnement les comptes seront impactés de la façon suivante :

- Chapitre 014 compte 615231 « Entretien et réparation voiries » : 30 000 € au lieu de 60 000 €
- Chapitre 014 compte 7489 « Reversement et restitution sur autres attributions et participations » : 20 000 € au lieu de 0 €
- Chapitre 014 compte 739223 « Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales » : 10 500 € au lieu de 5 500 €
- Chapitre 014 compte 739118 « Autres reversements de fiscalité » : 5 000 € au lieu de 0€

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 05

Calcul des loyers de fermage et des charges communales pour l'Année 2023

La variation de l'indice national des fermages 2023 par rapport à 2022 est de + 5,63 %.
(Hausse de 3,55 % en 2022)

Mode de calcul pour les charges : 1/5 sur la Taxe Foncière des propriétés non-bâties + ½ chambre d'agriculture + part accident agricole (CAAA) = **0,43 €** l'are.
(0,32 € en 2022)

La cotisation Association Foncière reste inchangée, à savoir 0,21 € pour les champs (Association Foncière), délibération prise par l'A. F. en date du 10 mars 2023.

M. le Maire propose de maintenir la cotisation par are de près à 0,11 € pour 2023.
Une augmentation avait été votée en 2022.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour le calcul des loyers de fermage et des charges communales pour l'année 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 06

Bons d'achats : montant

Monsieur le Maire propose d'établir un bon d'achat pour Noël, aux Aînés de plus de 70 ans n'ayant pas pu venir au repas de Noël organisé par la Commune.

La proposition est d'offrir 3 Bons d'achats de 10,00 € soit 30,00 € et à utiliser auprès des commerçants partenaires de la Commune à savoir :

- La boulangerie Schreiber
- les 4 restaurants : Les 3 Oies, Le Valva, Restaurant du Tilleul, Restaurant Au Soleil
- les 2 fermes Bio : Ferme du Kapelfeld et Ferme St Blaise

Durée de validité jusqu'au 30 avril 2024.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour l'établissement des bons d'achats pour les Aînés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 07

Participation financière pour un voyage pédagogique

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'aide aux voyages pédagogiques.

En 2019, le montant par jour était de 6,00 € par enfant.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de passer l'aide à 10,00 € par jour et par enfant, limité à un voyage scolaire par an, sur présentation d'un justificatif.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 08

Désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant au sein du Comité Syndical de la Brigade Verte

Lors du dernier Comité Syndical du 24 octobre 2023, les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres ont été adoptés.

Cette refonte a été engagée en 2021 suite au contrôle opéré par la Chambre Régionale des Comptes et la création de la Collectivité Européenne d'Alsace.

L'article 7.3 des Statuts mentionne que la Commune doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Lors de l'adhésion de la Commune de VALFF au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres de la Brigade Verte, le Conseil municipal du 11 Février 2022 avait désigné M. le Maire comme représentant titulaire et M. Bernard FRINDEL comme suppléant.

M. le Maire propose de reconduire les mêmes personnes.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 09

Bons attribués au Lauréat du Fleurissement 2023

Dans le but de valoriser le Fleurissement, Monsieur le Maire propose un bon de 30,00 € aux 30 lauréats pour cette année 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique ROSFELDER, Adjointe au Maire pour ce point.

Les Lauréats 2023 sont :

BODEIN Monique, BOUR Jérôme, FRITSCH Georges, FUCHS Robert, GALLIAN Catherine, HASLAURER Laurent, HERRBRECH Roland, HIRTZ Bernard, JOST Jean-Claude, KEIL Marianne, MEYER Bernard, MEYER Raymond, MULLER Cédric, MULLER Gérard, MULLER Marileine, Restaurant LE VALVA, Restaurant DU TILLEUL, ROSFELDER Benoit, SCHMIDT Jean-Claude, SCHULTZ Mireille, SITTLER Sébastien, SPITZ Francine, TÊTU Patricia, TRUFFIER Alexandre, VELTEN Antoine, VOEGEL Jean-Pierre, VOROS Fernande, WAGENTRUTZ Christophe, WEHREL Fabienne, WESPISER Hervé.

Mme BODEIN Monique a été nommée lors du Fleurissement de la Communauté des Communes du Pays de BARR.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 10

Demande de logement de fonction : accord ?

La Ferme du Kapelfeld nous demande l'accord pour un logement de fonction destiné aux stagiaires en formation. Ce local abrite déjà un espace de lavage de légumes, une chambre froide, un laboratoire de transformation, un espace de stockage, un magasin de vente et un futur fournil (Boulangerie).

Le site comprend 500 m² de bâtiment agricole, 100 m² de poulailler et 36 m² de porcherie (une vingtaine).

Concernant les temps de présence sur la ferme :

- jours de marchés : chargement à 3h30 pour un départ à 4h25
- chargement des porcs pour le départ à l'abattoir toutes les 3 semaines à 4h30
- jours de travail de 6h30 à 20h30
- horaires magasin 17h30 à 19h30
- arrosages pendant l'été de 4h00 à 6h00 et de 22h00 à Minuit.

Cette demande a été faite suite à de nombreux vols de poules, de porcs ainsi que des récoltes de légumes car le lieu est trop isolé pour rester sans surveillance.

Un accord a été donné pour la construction du bâtiment mais le projet en état actuel n'est pas conforme avec le PLUi.

Le Conseil Municipal peut donner un avis favorable sachant que la Chambre d'Agriculture soutient et émet un avis favorable.

Après les explications de M. Pierre Henri LENORMAND, propriétaire de la Ferme du Kapelfeld à VALFF,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DONNE SON AVIS comme suit :

POUR : 6

CONTRE : 9

ABSTENTION : 0

POINT N° 11

Proposition du Lot 01 de la chasse par appel d'offres

LOT N°01 : 245 hectares dont 51 hectares de forêt.

Locataire : Messieurs GARGOWITSCH Joseph et Mickaël de Kertzfeld.

Par courrier, le locataire souhaitait renouveler le bail par une convention de gré à gré, mais après accord du Conseil Municipal du 26 octobre 2023, celui-ci n'était plus d'accord avec le montant de 3 500,00 €. Il souhaiterait un montant moins élevé.

Après explications de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,

PROPOSE de mettre le LOT N°01 par appel d'offres pour un montant de 3 500,00 €.

L'ensemble des documents relatifs à la location peut être consulté à la Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature doivent adresser et transmettre l'offre à la Mairie pour le 15 Janvier 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 12

Levée de servitude sur une parcelle cadastrée

M. DORNINGER Emmanuel, héritier de la Maison de M. DORNINGER Michel résidant à VALFF au 54 Impasse des Lilas, sollicite le Conseil Municipal à lever une servitude non aedificandi sur la parcelle Section 8 N°239 en partie arrière de la maison.

Cette servitude interdisait toute construction sauf les clôtures sur les limites parcellaires. Elle fut signée entre M. René HALMENSCHLAGER et M. Michel DORNINGER le 27 février 1975.

Un jeune couple souhaite acheter la maison avec la servitude.

Le Conseil Municipal n'a donc pas besoin de délibérer.

POINT N° 13

Ordinateur pour la bibliothèque

Après 10 ans, l'ordinateur de la bibliothèque arrive en fin de vie et doit être remplacé.

Un devis a été demandé à IMD Informatique d'Obernai pour la somme de 609,00 € HT soit 730,80 € TTC.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DONNE SON ACCORD pour l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque.

ADOPTÉ

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

POINT N° 14

Modification du temps de travail de Mme Gladys BAQUE

Ce point est reporté lors d'un prochain Conseil Municipal.

POINT N°15

Rapport des Commissions : Urbanisme

Certificat d'urbanisme

→ Demande déposée par SCP Joëlle RASSER et Stéphanie MEYER, 5 rue du Général de Gaulle à GEISPOLSHHEIM (67118) pour un terrain situé au 178 rue Principale à VALFF (67210), Section 04 Parcelles 269 et 270

CU 067 504 23 R0024

→ Demande déposée par Maître SCHORP Laurent, 2 Place de la Mairie à HATTEN (67690) pour un terrain situé au 100 rue Principale à VALFF (67210), Section 05 Parcelle 375
CU 067 504 23 R0025

→ Demande déposée par Maître SCHILLING Patricia SCP SCHILLING et WENDLING, 19 rue Louisa à STRASBOURG (67000) pour un terrain situé au Lieudit Kapelfeld à VALFF (67210), Section 51 Parcelles 283-285-287
CU 067 504 23 R0026

→ Demande déposée par Maître SCHILLING Patricia SCP SCHILLING et WENDLING, 19 rue Louisa à STRASBOURG (67000) pour un terrain situé au Lieudit Faehrenbruchel à VALFF (67210), Section 55 Parcelles 135-136
CU 067 504 23 R0027

Déclaration préalable

→ Demande déposée par NADOLSKI Denis 178 rue Principale à VALFF (67210) pour la modification façades, pose de velux, fermeture d'espace ouvert, piscine, réfection toiture, construction d'un mur d'enceinte en prolongation de la reconstruction partielle d'un séchoir, Section 04 Parcelles 269-270
DP 067 504 23 R0030 et DP 067 504 23 R0031

→ Demande déposée par ATC France, BENET Laurent 10 Avenue Aristide Briand à BAGNEUX (92220) pour l'installation d'une antenne relais, Section 50 Parcelle 23
DP 067 504 23 R0032

→ Demande déposée par RABIER François 138 rue Principale à VALFF (67210) pour la pose de 6 panneaux solaires en surimposition de toiture non visible de l'espace public – côté ouest, Section 04 Parcelle 353
DP 067 504 23 R0033

→ Demande déposée par HIRTZ Vincent 3 Impasse des Vergers à VALFF (67210) pour la mise en place d'une pergola sur terrasse existante, Section 06 Parcelle 535
DP 067 504 23 R0034

Permis de construire modificatif

→ Demande déposée par GWISS Julien, 18 rue Haute à VALFF (67210) pour la rectification des surfaces déclarées dans le permis de construire initial, grange restera à l'existant, Section 06 Parcelles 365-366
PC 067 504 23 R0010 M01

POINT N°16

Communications

► Un grand merci à la Commune pour l'arrangement déposé sur la tombe de FRINDEL Charles.

► Depuis le 01 Décembre 2023, de nouvelles filières de recyclage sont dans les déchèteries du SMICTOM d'Alsace Centrale, à savoir la collecte des articles de bricolage, de jardin, des

jouets et des articles de sport et loisirs. Ce nouveau dispositif permet aux habitants de trier encore plus afin qu'ils soient valorisés.

► Remerciements à la Sablière Helmbacher qui a utilisé 131 Tonnes de concassés au lieu de 90 Tonnes prévues dans le devis du chemin le long de la Kirneck, mis gracieusement à la Commune.

► Rapport de la Gendarmerie sur une période d'un an :

▪ Sécurité routière : 85 infractions dont 4 stupéfiants et alcool, total des heures de sécurité routière : 314 heures

▪ Délinquance : nombre total d'atteintes aux biens, 6 cambriolages, 2 vols liés aux véhicules et 2 destructions, dégradations

▪ Intervention : nombre total d'interventions : 46 dont les principales sont accidents de circulation routière : 5, violences intrafamiliales : 3, tapages : 7

Présence sur VALFF : 683 heures.

► Rattrapage de collecte des bacs gris : du Lundi 25 Décembre décalé au Samedi 30 Décembre 2023. La collecte du Lundi 01 Janvier 2024 des bacs gris et jaune est avancée au Samedi 30 Décembre 2023.

► La Cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le Vendredi 05 Janvier 2024 à 20h00 à la salle polyvalente. L'ouverture se fera par la Musique Alsatia.

► La soirée théâtrale de la Musique Alsatia aura lieu le Samedi 13 Janvier 2024.

► La soirée théâtrale de la Chorale Sainte Cécile aura lieu le Samedi 17 Février 2024.

► La remise des bons de fleurissement aura lieu le Vendredi 09 Février 2024 à 19h00 à la salle polyvalente.